

COMMUNIQUÉ POST AGO

L'Assemblée Générale Ordinaire des porteurs des obligations de la société dite « AFRIQUIA GAZ » SA au capital de 343 750 000 dirhams, émises le 16 juillet 2015 dans le cadre de l'emprunt obligataire d'un montant de 600 millions de dirhams regroupant les tranches A et B et visé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux en date du 26 juin 2015 sous la référence VI/EM/016/2015, convoquée par le Conseil d'Administration de la société pour le lundi 29 juin 2020 à 10 heures n'a pas réuni le quorum légal requis.

Cette assemblée n'a donc pas pu statuer sur les points figurants à son ordre du jour et qui portaient sur :

- Constatation de la démission du représentant de la masse des obligataires ;
- Nomination d'un nouveau représentant de la masse des obligataires ;
- Délégation de pouvoirs ;
- Pouvoirs à conférer pour les formalités.